

Le Mont-Aimé

« Journal Paroissial »

n° 40 - Juin 2026

HOMMAGE à Jacques POUGEOISE, un pilier de la paroisse

Jacques est décédé le 28 janvier à l'âge de 96 ans.

Avec l'autorisation de la famille, nous publions ici le texte lu à ses obsèques



Bienvenue ici chez toi dans cette église que tu as tant aimée et qui résonne encore de ta belle voix de ténor entonnant le Minuit Chrétien les soirs d'office de Noël.

Parcourir 97 ans de la vie de notre père, c'est d'abord être frappé par sa fidélité aux deux femmes importantes de sa vie :

A Marie, sa mère, une femme douce et aimante qui éleva son « Petit Coco » aux côtés de Georges et Madeleine dans une foi catholique fervente. Il fut

ainsi toute sa vie un militant actif de la paroisse de Vertus qui a toujours fait partie de son attention et de ses préoccupations.

De sa mère, il hérita d'une dévotion particulière au culte de la Vierge Marie. Pendant 40 ans, il se consacra à l'organisation du pèlerinage des malades à Lourdes, comme brancardier d'abord puis comme président de l'Hospitalité diocésaine. Au contact du handicap et de la maladie, il trouvait chaleur et amitié et en tirait de vraies leçons de vie qui l'aidaient notamment à relativiser les petites épreuves que tout bien portant peut connaître.

L'autre femme de sa vie fut notre mère Françoise, son amour unique et fusionnel pendant 73 ans avec laquelle il a construit une belle et grande famille à laquelle il était très attaché. Sans oublier Colette, la sœur de Françoise qu'il a élevée comme sa fille et dont les enfants furent comme les siens

Professionnellement, sur les traces de son père Marcel, négociant en grains, il resta 35 années au contact et au service des agriculteurs de la région comme un cadre

apprécié de la Providence agricole au silo de Vertus. Il avait chevillé au corps les valeurs de la JAC : coopération, mutualisme, solidarité.

On peut ajouter à cela qu'il gérait parallèlement quelques vignes, qu'il fut 24 ans conseiller municipal, 25 ans commissaire aux comptes des Pompiers, 32 ans Vice - Président de la Maison de retraite, qu'il s'impliqua fortement dans la réconciliation franco-allemande avec le jumelage de Bammental et enfin à l'association des amis de l'orgue.

Il aimait aussi le jardinage, la musique, la généalogie et la bonne table.

Paroissien et citoyen actif engagé, il ne connaissait pas l'ennui et ne restait pas les deux pieds dans le même sabot. Jusqu'au bout avec Françoise, il suivit son idéal de vie, fidèle à sa famille, à son village, avouant quand il se retournait sur toutes ses années, que oui, cette vie fut belle et qu'elle en valait la peine.

Ses différents engagements en Eglise

- * son premier engagement : enfant de Chœur en 1935
- * Brancardier au pèlerinage de Lourdes de 1959 à 1995
- * Président de l'Hospitalité diocésaine de 1974 à 1995
- * Responsable de l'équipe d'animation paroissiale de 1994 à 2001
- * Membre de l'équipe obsèques de 1994 à 2013

Jacques était un homme de conviction, une foi profonde l'animait dans tous ses engagements. Il n'a pas compté son temps passé à faire vivre l'Eglise, c'était pour lui une évidence. **Pour tout ce qu'il a donné, nous lui disons MERCI. Qu'il trouve le repos auprès du Seigneur qu'il a servi toute sa vie !**

Au sommaire de ce numéro

La miséricorde va-t-elle changer le monde ?
La vie de la paroisse
Béatification de Camille Millet

p. 2
p.3
p.4-5

Anniversaire de l'orgue
Le coin législation à propos des églises
Les 10 commandements paradoxaux

P. 5
p. 6-7
P 8

LA MISERICORDE VA-T-ELLE CHANGER LE MONDE ?

Le pape François a mis son pontificat sous le signe de la miséricorde. Car, dit-il, la miséricorde est la grande marque de Dieu, elle change le monde. Elle le rend « moins froid et plus juste ». Mais que veut dire exactement ce mot aux consonances un peu vieillot ?

Dieu, « pris aux entrailles » :

Le mot « miséricorde » traduit deux termes bibliques : *rahamim* et *resed*. Le premier veut dire les entrailles, le second signifie un amour fidèle. Dieu est « pris aux entrailles » pour sa Création. On pourrait comparer cela avec l'amour d'une mère, « prise aux entrailles » par l'amour qu'elle porte à son enfant. Et cet amour est fidèle. La miséricorde apparaît donc comme l'attachement profond de Dieu pour l'homme. Dans notre vie, Dieu souffre avec nous. Il est bouleversé par nos malheurs, nos souffrances, notre misère et nos péchés. C'est un amour voulu, choisi, décidé et fidèle, malgré nos égarements. Le Dieu chrétien est donc vraiment un Dieu qui aime

Un mot dérangeant :

Sans doute n'aimons-nous pas cette connotation un peu paternaliste du mot miséricorde qui fait que nous confondons souvent miséricorde et pitié. Mais si ce terme s'applique avant tout à Dieu, peut-être pouvons-nous nous réconcilier avec lui. Oui, il y a de l'asymétrie dans notre relation à Dieu. Son amour est tellement plus grand que le nôtre. Sa miséricorde est à la fois compassion, pitié, charité et pardon. Dieu est tellement miséricordieux qu'il vient à notre rencontre et pour cela, se fait homme. Dieu vient partager notre condition humaine, quoi de plus incroyable ?

Une expérience à vivre :

Découvrir cette miséricorde n'est pas toujours facile. Il faut du temps. Parfois, cela passe par de grands bonheurs et de grandes conversions. Comme celle de Paul quand Jésus lui apparaît sur le chemin de Damas. Il découvre le sens de la miséricorde jour après jour et en parle souvent. Charles de Foucauld a eu la même révélation dans l'église Saint-Augustin à Paris : Dieu s'est révélé à lui avec une telle force qu'il décide sur l'heure de se confesser. Parfois aussi, c'est dans la souffrance et les difficultés que l'on voit que Dieu était présent et qu'il nous a pris en compassion. « Je ne puis craindre un Dieu qui s'est fait pour moi si petit...je l'aime ! ...car Il n'est qu'amour et miséricorde », écrivait la petite Thérèse alors qu'elle souffrait tant.

Imiter Jésus :

Il ne s'agit pas seulement de découvrir que Dieu est miséricordieux. Il faut aussi lui ressembler. Dans les évangiles, Jésus guérit les malades, pardonne aux pécheurs, console ceux qui sont dans la peine. « Il est le visage de la miséricorde du Père », dit le pape François. Nous sommes invités à imiter Jésus. Non pas pour être « gentil » avec les autres, mais parce

que c'est le seul moyen que nous ayons pour le rencontrer. Être miséricordieux n'est pas spontané. Mais nous devons nous y essayer chaque jour car c'est le chemin qui conduit à la vie avec Dieu.

14 gestes :

Le chrétien est appelé à accomplir ce que l'Eglise appelle des œuvres de miséricorde. Elles sont au nombre de quatorze. Sept corporelles et sept spirituelles. Les premières reprennent les indications de l'évangile de Matthieu : « Donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. » Les sept œuvres spirituelles touchent tous les domaines de notre vie : « Conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et pour les morts. »

Un chemin de vie :

Il arrive que nous mettions en pratique la miséricorde sans le savoir. Une mère qui console son enfant, un bénévole qui visite un prisonnier ou un malade est miséricordieux. Ainsi, nous nous rapprochons de Dieu et notre regard change. Il n'est plus ce Dieu punisseur ou permissif, il n'est pas lointain, hors de notre champ d'action, mais c'est un Dieu père. Pour lui ressembler il faut toute une vie.

Un cœur miséricordieux (Pape François) :

Avoir un cœur miséricordieux ne veut pas dire avoir un cœur faible. Celui qui veut être miséricordieux a besoin d'un cœur fort, solide, fermé au tentateur, mais ouvert à Dieu. Un cœur qui se laisse pénétrer par l'Esprit et porter sur les voies de l'amour qui conduisent à nos frères et à nos sœurs. Au fond, un cœur pauvre, qui connaisse en fait ses propres pauvretés et qui se dépense pour l'autre.



« L'âme qui fait confiance à ma miséricorde est la plus heureuse car je prends moi-même soin d'elle »

Petit journal de sœur Faustine.

Bernard Pougeoise
d'après la fiche CROIRE

LE COIN BAPTÊME

Mathéo, jeune adulte, a été baptisé à la veillée Pascale. Il nous livre son témoignage ...



« Je suis arrivé un petit peu par hasard à l'église. J'y suis allé avec mon meilleur ami et sa copine, puis je m'y suis senti apaisé. Alors j'y suis retourné quelque fois et j'ai fait la rencontre de mes accompagnatrices.

Nous avons d'abord préparé mes amis pour leur confirmation puis mon tour est venu pour mon baptême. Plus le baptême approchait, plus je me suis investi, plus je suis allé à la messe. Au début, c'était pour le plaisir et avec le temps, c'en est même devenu un besoin.

Tout cela est évidemment en lien avec les personnes avec qui j'y suis allé et je tiens à les remercier pour cela : elles se reconnaîtront.

Dieu m'a apporté énormément dans ma vie, sur tous les plans, qu'ils soient physiques ou spirituels. Il m'a aussi fait rencontrer des gens extraordinaires qui n'ont qu'une envie : t'aider dans ton cheminement.

Tout cela a fait ce que je suis aujourd'hui et j'en serai éternellement reconnaissant.



Mathéo, radieux,
entouré de Christine et
Marie-Agnès,
ses deux accompagnatrices



Apollyne LESEURE
le 01 février en l'église de
VERTUS

Inaya et Manéo BACHELART
LE 03 mai à TRECON



BEATIFICATION DE CAMILLE MILLET, natif de VERTUS

Témoign d'une foi vécue jusqu'au sacrifice

Un hommage religieux a été rendu en l'église Saint Martin au bienheureux Camille Millet, victime de la persécution nazie durant le dernier conflit mondial. Un parcours exemplaire pour ce martyr issu d'un milieu modeste et qui a vu le jour à Vertus le 20 février 1922 puis est décédé au camp de concentration de Mauthausen le 19 mars 1925. Un hommage lui a été rendu en cette église de Vertus, Élisabeth Lecuyer¹ Historienne, a retracé son parcours durant cette cérémonie : « *Animé d'une foi vécue jusqu'au sacrifice, Camille Millet, natif de notre diocèse fait partie des 50 martyrs de l'apostolat qui ont été béatifiés le 13 décembre 2025 à Paris. Camille a consacré sa vie au soutien spirituel et humain des travailleurs français envoyés en Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO). Né dans une famille modeste, intelligent, espiègle, cordial, généreux, il est mort, en camp de concentration, à 23 ans. Il est un bel exemple pour les futures générations* ».



Face à l'autel durant la célébration de la messe

Une famille durement touchée

Camille est le deuxième enfant d'une fratrie de cinq et il porte le prénom de son oncle (le frère de son père) qui a été tué le 6 septembre 1914 lors de la première bataille de la Marne. En 1924, la famille abandonne son commerce à Vertus pour finalement, après quelques déménagements, s'installer à Ivry-sur-Seine puis dans la commune des Lilas, en région parisienne. Brillant élève, il sort de l'école du Breuil pour devenir horticulteur. Il adhère très tôt aux mouvements catholiques, la jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et y devient très actif. A 17 ans il connaît l'exode. Peu avant Noël 1942, il part comme STO volontaire en Allemagne pour remplacer un père de famille de deux enfants et là-bas, il poursuit son action Jociste. Les nazis interdisent les activités catholiques mais il poursuit sa voie dans la clandestinité. A Erfurt, il travaille chez un horticulteur et rencontre des responsables catholiques de Thuringe, ce qui attire les soupçons de la police. Il obtient toutefois une première permission en France où il se fiance avec Marcelle, adhérente également de la JOC. De retour et pour son action clandestine, le 25 septembre 1944, Camille signe son motif de condamnation avec 10 autres jocistes. Il est transféré à la prison de Gotha puis déporté au camp de Flossenbourg puis Mauthausen, vivant la torture, les appels interminables, les privations, le froid et la faim. Il décède le 19 mars 1945. Pour Élisabeth Lecuyer : « *Camille a renoncé à tout pour le Christ et l'apostolat* ». Une plaque commémore le sacrifice de Camille, scellée au droit du Christ aux Liens dans l'église de Vertus.



Mgr Franck Javary évêque de Châlons a célébré la messe qui a suivi cet hommage, en présence de la famille de Camille Millet.

camille est le deuxième enfant d'une fratrie de cinq et il porte le prénom de son oncle (le frère de son père) qui a été tué le 6 septembre 1914 lors de la première bataille de la Marne. En 1924, la famille abandonne son commerce à Vertus pour finalement, après quelques déménagements, s'installer à Ivry-sur-Seine puis dans la commune des Lilas, en région parisienne. Brillant élève, il sort de l'école du Breuil pour devenir horticulteur. Il adhère très tôt aux mouvements catholiques, la jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et y devient très actif. A 17 ans il connaît l'exode. Peu avant Noël 1942, il part comme STO volontaire en Allemagne pour remplacer un père de famille de deux enfants et là-bas, il poursuit son action Jociste. Les nazis interdisent les activités catholiques mais il poursuit sa voie dans la clandestinité. A Erfurt, il travaille chez un horticulteur et rencontre des responsables catholiques de Thuringe, ce qui attire les soupçons de la police. Il obtient toutefois une première permission en France où il se fiance avec Marcelle, adhérente également de la JOC. De retour et pour son action clandestine, le 25 septembre 1944, Camille signe son motif de condamnation avec 10 autres jocistes. Il est transféré à la prison de Gotha puis déporté au camp de Flossenbourg puis Mauthausen, vivant la torture, les appels interminables, les privations, le froid et la faim. Il décède le 19 mars 1945. Pour Élisabeth Lecuyer : « *Camille a renoncé à tout pour le Christ et l'apostolat* ». Une plaque commémore le sacrifice de Camille, scellée au droit du Christ aux Liens dans l'église de Vertus.

(1) Elisabeth Lecuyer est Docteure en histoire, enseignante à l'ICPE (institut catholique de Paris) et responsable du service du catéchuménat de Châlons



Élisabeth LECUYER, Docteure en Histoire, relatant l'histoire de Camille MILLET.



La découverte de la plaque commémorative avec Mgr JAVARY, en présence de la famille de Camille MILLET.



Reproduction de la croix tressée par Camille puis bénie, symbole de la Résistance et de la Foi, relique secondaire de la cérémonie du 13 décembre 2025 à Paris.

LES 30 ANS DE L'ORGUE AUBERTIN DE VERTUS LES 17 et 18 OCTOBRE 2026

(PRESENTATION, ORGANISATION DU WEEK-END)



SAMEDI 17 OCTOBRE À PARTIR DE 16H30

Avec un collectif d'organistes de la Marne, visite découverte des orgues à Vertus, montée en tribune et présentation du fonctionnement des instruments.

Visite de l'exposition du montage de l'orgue en juillet 1996.

SAMEDI 17 OCTOBRE A 20H30, CONCERT ANNIVERSAIRE

Entrée avec la chorale allemande de Bammental «Complet Scola». On fêtera à cette occasion le 60^{ème} anniversaire de la ville de Bammental jumelée avec Vertus.

Suite du programme : les Quatre Saisons de Vivaldi transposées à l'orgue par des organistes marnais.

DIMANCHE 18 OCTOBRE À 10h30 MESSE SOLENNELLE

Messe accompagnée par l'organiste liturgique ; à la fin de la messe, une pièce d'orgue et verre de l'amitié avec la paroisse.

DIMANCHE 18 OCTOBRE À 16h30, CONCERT DE CLOTURE

Avec le chœur de Bammental, et pour clôturer le concert, l'orgue à quatre mains et transcriptions célèbres. Entrée en libre participation aux concerts.



INFORMATION DES NOUVEAUX MAIRES

REPARTITION DES DROITS ET DEVOIRS ENVERS LES EGLISES DE NOS VILLAGES

QUI EST PROPRIÉTAIRE ?

- Les **communes** sont propriétaires des **églises paroissiales construites avant 1905**
- L'**État** est propriétaire des **cathédrales**
- Les Associations culturelles diocésaines sont propriétaires des édifices construits **après 1905** et l'entretien est financé par les fidèles et les diocèses

UN PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA LOI :

L'AFFECTATION GRATUITE

Article 13 de la loi de 1905 : *Les édifices servant à l'exercice public du culte sont mis gratuitement à la disposition des établissements cultuels (associations diocésaines ou culturelles).*

Dans ce cadre, les églises construites avant 1905 relèvent, dans la très grande majorité des cas, de la **propriété des communes**, tout en demeurant **légalement affectées à l'exercice du culte**.

Cette situation implique une répartition claire des rôles : **la commune est propriétaire de l'édifice**, tandis que **l'affectataire**, c'est-à-dire le ministre du culte régulièrement désigné, en a l'usage pour les besoins du culte. Il en résulte des droits et obligations réciproques qui appellent, au-delà du strict respect de la loi, un dialogue constant et loyal entre la municipalité et les autorités religieuses.

1. Le régime juridique des églises communales.

Les édifices culturels antérieurs à 1905 sont devenus, selon les cas, propriété des communes, des départements ou de l'État. Pour les églises paroissiales catholiques, la propriété communale constitue la situation la plus fréquente.

Toutefois, cette propriété publique n'emporte pas libre disposition du bien comme pour un équipement communal ordinaire. En effet, ces édifices sont **affectés au culte**, ce qui signifie qu'ils demeurent prioritairement destinés à la célébration des offices et à l'exercice normal de la religion.

En conséquence, la commune propriétaire doit exercer

ses prérogatives dans le respect de cette affectation, tandis que l'affectataire ne peut ignorer les droits et responsabilités du propriétaire public sur le bâtiment.

2. Les obligations de la commune propriétaire

En sa qualité de propriétaire, la commune est tenue d'assurer la **conservation**, l'**entretien** et la **sécurité** de l'édifice.

Le maire, en particulier, est également compétent au titre de ses pouvoirs de police pour prévenir les risques pour les personnes. Si l'état de l'église le justifie, des mesures conservatoires ou de fermeture temporaire peuvent être prises. Celles-ci doivent cependant reposer sur des motifs objectifs, être strictement proportionnées et, dans toute la mesure du possible, être précédées d'une concertation avec l'affectataire.

La commune ne saurait, en revanche : faire obstacle sans motif légal au libre exercice du culte ; transformer unilatéralement l'église en salle polyvalente ou en équipement municipal ordinaire ; décider seule d'un usage incompatible avec la destination culturelle de l'édifice ; intervenir dans l'organisation religieuse ou liturgique.

3. Les droits et devoirs de l'affectataire

L'affectataire est le bénéficiaire légal du droit d'usage de l'église pour l'exercice du culte. Pour le culte catholique, il s'agit en pratique du curé ou du desservant légitimement désigné par l'autorité ecclésiastique. Il dispose, à ce titre, d'une compétence propre pour tout ce qui concerne l'usage religieux de l'édifice, notamment : l'organisation des offices et cérémonies ; les horaires du culte ; les conditions d'usage des espaces liturgiques ; le respect du caractère sacré du lieu selon les règles du culte concerné.

Cette prérogative doit être pleinement respectée par la commune.

Pour autant, l'affectataire n'est pas propriétaire de l'église. Il ne peut donc ni décider seul des travaux affectant l'immeuble, ni modifier librement le bâtiment, ni faire obstacle sans motif légitime aux interventions nécessaires à sa conservation ou à sa mise en sécurité.

4. L'usage non cultuel des églises : conditions de compatibilité

En raison de leur intérêt historique, artistique ou patrimonial, les églises communales peuvent accueillir, sous certaines conditions, des activités autres que strictement culturelles, telles que des visites, des auditions ou des concerts.

Ces usages ne sont licites qu'à la condition expresse de demeurer **compatibles avec l'affectation culturelle** de l'édifice.

La commune peut organiser ou autoriser des événements culturels dans l'église (concerts, expositions), **mais uniquement avec l'accord écrit et préalable de l'affectataire (le curé).**

Quant à l'usage des cloches, le maire a le droit de faire sonner les cloches pour des périls (incendie, tocsin) ou des commémorations civiles (11 novembre), selon l'usage local.

Plusieurs principes doivent alors guider l'action municipale : l'exercice du culte demeure prioritaire ; aucune activité ne doit porter atteinte à la dignité du lieu ; les cérémonies religieuses et les temps de prière ne doivent pas être troublés ; la concertation avec l'affectataire est indispensable ; les règles de sécurité, d'assurance et de responsabilité doivent être précisément arrêtées.

5. Travaux, mobilier et dialogue institutionnel

Toute intervention sur une église communale requiert une attention particulière.

Les travaux sur le bâti relèvent de la commune, mais ils doivent être conduits avec une information et une association suffisantes de l'affectataire, eu égard aux conséquences éventuelles sur l'exercice du culte. De même, les aménagements touchant au mobilier liturgique, à l'agencement des espaces ou à la présentation intérieure du lieu appellent une concertation étroite, et parfois l'intervention des autorités patrimoniales compétentes.

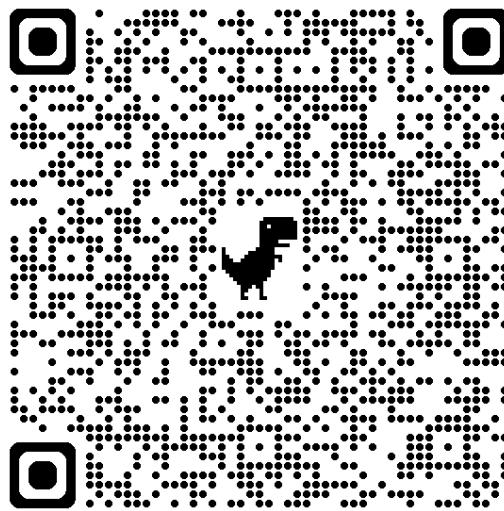
Conclusion

Le régime des églises communales ne place pas la commune et l'affectataire dans une logique de concurrence, mais dans une logique de **complémentarité ordonnée par la loi.**

À la commune reviennent la propriété, la conservation, la sécurité et la valorisation patrimoniale de l'édifice ; à l'affectataire revient son usage pour le culte. La bonne application de la loi de 1905 suppose donc à la fois une claire connaissance des compétences respectives et une volonté partagée d'agir dans un esprit de respect mutuel.

Voici le lien et le QR code pour télécharger le dossier de demande d'autorisation avant de programmer une manifestation dans une église

<https://chalons.catholique.fr/wp-content/uploads/2025/01/Convention-entre-lorganisateur-dune-manifestation-culturelle-et-laffectataire-dune-eglise-2021.pdf>



Donnez ! Même en l'absence d'enveloppe pour la réponse !

Lecteur fidèle ou occasionnel... nous comptons sur votre générosité pour nous aider à publier ce journal. N'hésitez pas à faire un petit don qui nous aidera à le faire vivre ! Vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de la salle Jeanne d'Arc, ou l'envoyer Paroisse St Leu du Mont-Aimé 19, rue de l'Eglise VER-TUS 51130 BLANCS-COTEAUX, en précisant qu'il s'agit d'un don pour l'édition du journal.

Par avance, un grand merci à tous !

Les dix commandements paradoxaux

1. Les gens sont déraisonnables, illogiques et égocentriques.
Aimez-les quand même.
2. Si vous êtes désintéressé, les gens vous prêteront des motifs égoïstes et calculateurs.
Soyez désintéressé quand même.
3. Si vous réussissez, vous gagnerez de faux amis et de vrais ennemis.
Réussissez quand même.
4. Le bien que vous faites aujourd'hui sera oublié demain.
Faites le bien quand même.
5. L'honnêteté et la franchise vous rendent vulnérable.
Soyez honnête et franc quand même.
6. Ceux qui voient grand peuvent être anéantis par les esprits les plus mesquins.
Voyez grand quand même.
7. Les gens aiment les petites gens, mais préfèrent suivre les puissants.
Luttez pour les petites gens quand même.
8. Ce que vous avez mis des années à bâtir peut être détruit du jour au lendemain.
Bâissez quand même.
9. Les gens ont besoin d'être secourus, mais certains se retourneront contre vous si vous les aidez.
Aidez-les quand même.
10. Si vous donnez au monde le meilleur de vous-même, vous risquez d'y laisser des plumes.
Donnez le meilleur quand même.

Si vous suivez les Dix commandements paradoxaux, vous serez libre.

Ces principes ne relèvent pas du pessimisme.

Dans ce monde de folie, ils figurent une sorte de « déclaration d'indépendance ».

Affichez-les comme un rappel permanent de cette prise de position.

À compter de ce jour, faites ce qui vous semble juste et bon, parce que cela revêt désormais un sens.

Dès lors que vous agissez selon vos valeurs, que vous pouvez donner une signification à votre existence sans attendre d'approbation extérieure, vous êtes libre.

Libre d'agir en fonction de votre conscience, que les autres vous apprécient ou non.

Libre d'être qui vous êtes vraiment.

Libre de remplir la mission à laquelle vous êtes destiné.

Libre de mener une vie cohérente dans un monde absurde.

Et cette liberté vous procurera le bonheur le plus profond que vous ayez jamais connu.

Flasher ce QR code si vous souhaitez
aider financièrement l'Eglise via « le
denier de l'Eglise »



Le Mont-Aimé « Journal Paroissial » - Tiré à 2500 exemplaires.

Directeur de la publication : P. Grégoire HOULON -

Comité de rédaction : Dominique Laroche, Christiane et Jean-Claude Mahaut, Michèle Poiret, Bernard Pougeoise -. **Contact :** almi.poiret@orange.fr